



interliaisons

Syndicalisation structures...

territoires
continuité *syndicale*

AVRIL
2013
N° 93

Le débat continue...

Commission
**Réflexions &
Propositions**



VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

Cher(e)s Camarades,

Vous avez entre vos mains le deuxième "Interliaisons" traitant des questions et propositions que la Commission « *Réflexions et Propositions* » a reçu.

Ces contributions soit individuelles, soit collectives, sont versées au débat de toutes et tous. Comme je l'ai rappelé à la Commission exécutive de l'UCR, cette commission n'a pas la responsabilité de fixer nos orientations ou décisions en matière de structuration ou évolution. Nous aurons, après débat à la CE de l'UCR, un document d'orientation qui sera soumis au débat dans nos structures, sections, USR et UFR, mais nous y reviendrons en temps voulu.

La commission mise en place, je le rappelle, est chargée de réfléchir sur des pistes d'actions possibles, d'animer des débats, de faire connaître par l'intermédiaire d'Interliaisons, les contributions.

Je vous invite donc à faire remonter vos expériences, vos réflexions, à la commission que pilote Hélène Salaün. Cette même commission, si vous le souhaitez, peut se rendre disponible pour participer à vos débats.

Tous les avis, votre avis nous intéressent. De votre expérience, expertise, nous tirerons collectivement les enseignements pour progresser, pour être utile au syndicalisme et particulièrement au syndicalisme retraité de La Cgt.

Je compte sur vous. La place des retraités dans la société, dans La Cgt, vaut bien un débat sans tabou, mais dans le respect des différences de point de vue.

François Thiéry-Cherrier
Secrétaire général de l'UCR-CGT

LE MOT D'HÉLÈNE SALAÛN, RESPONSABLE DE LA COMMISSION RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS PERSPECTIVES SAINT-ETIENNE

Le Comité Général des 24 et 25 septembre 2012 a ouvert quelques pistes de réflexions. Depuis, nombre d'USR et d'UFR ont mis ce thème à l'ordre du jour des réflexions de leurs militants et ainsi permis que ce dossier soit pris à bras le corps dans beaucoup de départements. C'est de bonne augure pour une réelle prise en compte dans la préparation du congrès de l'UCR de mars 2014.

Comme la direction de l'UCR s'y était engagée, les colonnes d'**Interliaisons** sont ouvertes aux contributions des militants et des organisations qui souhaitent faire connaître leurs propres analyses. De ces réflexions croisées, de l'écoute des arguments des uns et des autres devront émerger les propositions soumises au prochain congrès.

Des différentes rencontres organisées dans les départements et régions et auxquelles des membres de la commission chargée d'animer ce dossier ont participé, il ressort quelques éléments importants :

Il a parfois été nécessaire de rappeler qu'il n'était en aucune façon, ni dans les documents de la commission, ni dans l'esprit de ses militants, d'aller vers la suppression des UFR ou sections de retraités des entreprises.

Le fil conducteur des réflexions est d'aboutir à l'organisation des retraités dans la CGT la plus à même possible de prendre en compte les revendications qui naissent sur les lieux de vie, conformément aux décisions de nos derniers congrès.

L'objectif est d'être visible, efficace et attractif. Le renforcement de notre organisation en dépend.

Il est important de noter que lorsque se déploie une activité de proximité sur des revendications locales, il se crée naturellement des « collectifs » de retraités regroupant, sur un lieu donné, les syndiqués des différentes structures. C'est bien de cela qu'il s'agit !

Cet **Interliaisons** reprend différentes contributions de camarades, à titre personnel ou au nom d'une structure.

Elles viennent enrichir le débat de tous.

Nous invitons toutes les organisations à s'inscrire dans ce débat collectif en adressant leurs contributions à : ucr@cgt.fr.

Elles paraîtront dans de prochains **Interliaisons**.

Hélène Salaün
responsable de la Commission

SOMMAIRE CONTRIBUTIONS AU DÉBAT DE :

- ▶ **PAGE 1 : ÉDITO. PAR FRANÇOIS THIERY-CHERRIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UCR-CGT**
- ▶ **PAGE 2 : LE MOT D'HÉLÈNE SALAÛN, RESPONSABLE DE LA COMMISSION "RÉFLEXIONS ET PROPOSITIONS"**
- ▶ **PAGE 3 : MAURICE GUICHE, MEMBRE DE LA CE DE L'UCR-CGT**
- ▶ **PAGE 4 : ALAIN CELLARIER, SECTION RETRAITÉS MINES-ÉNERGIES PUY DE DÔME**
- ▶ **PAGE 5 ET 6 : MARCEL ANDOUARD, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION DE VIE NOUVELLE**
- ▶ **PAGE 7 À 10 : MICHEL DEBRUYNE RETRAITÉ FAPT - USR CGT VAR**
- ▶ **PAGE 11 ET 12 : RENÉE DEFURNIER, SECTION DES RETRAITÉS CGT-FAPT 63**

MAURICE GUICHE, MEMBRE DE LA CE DE L'UCR-CGT

La réunion de la commission « réflexions et propositions » en Midi-Pyrénées a permis d'engager un débat avec les Camarades des USR et UFR représentant six départements de la région sur huit.

En partant des questionnements :

- Notre organisation avec ses structures sont-elles adaptées au syndicalisme dont nous avons besoin ?
- Les retraités trouvent-ils les réponses à leurs attentes dans notre syndicat ?
- Comment mieux travailler les questions de culture et de loisirs en lien avec LSR ?
- Comment sortir de la seule dimension professionnelle pour mener une activité cohérente interprofessionnelle ?
- Ne devons-nous pas mieux impliquer conjointement nos USR et nos UFR ?
- L'activité menée dans la Région Midi-Pyrénées nous a certes permis des avancées mais ne devons-nous pas aller plus loin ?

Ces interrogations nous ont amenés à réfléchir sur :

- Comment améliorer notre fonctionnement ?
- Comment ouvrir des pistes de travail ?

En tenant compte du constat et de la particularité de chaque département de la région, des propositions intéressantes ont été formulées dans cette réunion, qui devrait nous aider à faire grandir notre syndicalisme dans nos territoires, au plus près des retraités dans les localités.

Deux départements ont déjà mis en place des plans de travail avec le découpage en zone, afin de mieux travailler sur la proximité.

Pour le Tarn-et-Garonne, ce plan de travail a été approuvé et partagé par les membres de commission exécutive de l'USR 82. Après identification des camarades résidant dans ces zones, quelques réunions de prise de contact ont été programmées.

L'objectif étant dans un premier temps, avec l'implication des membres de la CE, de réunir quelques militants résidant dans ces zones, afin de préparer avec eux des assemblées générales de nos syndiqués dans leur localité.

Il a été convenu que ces assemblées générales se tiennent dans des moments de convivialité, avec le souci de donner la parole à nos adhérents dans l'objectif de construire avec eux les revendications à partir des problèmes recensés sur leur lieu de vie.

Pour autant, les camarades de la commission exécutive ont bien compris que ce nouveau fonctionnement, ne conduisait pas à couper les liens avec les sections de retraités dans les structures professionnelles, mais bien au contraire, ils ont compris qu'il contribuait à mieux fonctionner en complémentarité et en cohérence inter-professionnellement dans les localités au plus près des retraités.

Suite à notre réunion régionale, un bilan d'étape sera fait lors de notre prochaine rencontre entre USR et UFR de la région Midi-Pyrénées.

Notes

ALAIN CELLARIER

SECTION RETRAITÉS MINES-ÉNERGIES PUY DE DÔME

Notes

Lancé en ce début d'année dans notre USR et dans quelques sections syndicales de retraités, le débat initié par inter-liaisons a le mérite de bousculer les esprits et d'ouvrir plus concrètement la réflexion. Il permet de revenir sur quelques évidences tout en soulevant des interrogations chez les syndiqués : Face au libéralisme ambiant, aux coups portés au monde du travail et des retraités, est-il possible d'obtenir de réelles avancées sociales sans une participation plus active de ceux qui bientôt vont représenter 1/3 de la société et presque la moitié de l'électorat ? C'est-à-dire sans élever de manière significative le rapport des forces entre capital d'un côté et salariés et retraités de l'autre ? La réponse apparaît comme une évidence ! Le besoin de s'adresser beaucoup plus largement à ceux qui quittent ou ont quitté l'entreprise saute aux yeux. Cela en portant les objectifs revendicatifs de toute la CGT et ceux plus spécifiques des retraités.

Ce qui perturbe, dans les propositions, c'est la création de nouvelles structures retraités appelées « syndicats » au sein des UL, avec la peur du risque de démolir ce qui existe des sections d'entreprises sans garantie sur le fonctionnement de nouvelles structures.

Dans ma section IEG 63, la conviction est de plus en plus ancrée qu'il est urgent de faire bouger les choses, car notre action au sein des organisations professionnelles a largement atteint ses limites comme le montre la difficulté à progresser en terme de continuité syndicale et de syndicalisation nouvelle, comme en terme de plus large rassemblement des retraités. S'adresser, comme nous le faisons tous les 3 mois aux 1500 retraités IEG du département en laissant de côté des milliers d'autres dans nos localités ne suffit pas à faire bouger le rapport des forces. Il importe donc d'avoir de la visibilité chez un maximum de retraités, comme une force spécifique crédible, utile, et capable de s'adresser aux bons interlocuteurs pour faire prendre en compte l'ensemble des besoins. En même temps, face à la crainte d'abandon de la structure professionnelle (là où elle fonctionne assez bien et conserve des liens importants avec les retraités et les actifs de l'entreprise) il apparaît que la notion de double appartenance, professionnelle et territoriale, répond au problème. Reste à examiner, en fonction de la répartition géographique des syndiqués, où créer ce que nous pourrions appeler des « **bases ou secteurs retraités CGT** » d'UL et animés par l'USR. Cela suppose un investissement des camarades des sections d'entreprise existantes, mais avec l'immense avantage de sortir de nombreux syndiqués de l'isolement géographique dans lequel ils se trouvent, d'envisager des actions de territoire qui ne soient pas des feux de pailles, et assurent notre visibilité sur le long terme.

Enfin c'est aussi le moyen de s'attaquer concrètement à la continuité syndicale à partir des UL, beaucoup trop de nos camarades abandonnent la CGT faute de structures pour les accueillir au passage à la retraite ou faute de voir une utilité au syndicalisme à la retraite.

MARCEL ANDOUARD

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION DE VIE NOUVELLE

Evolution, fonctionnement, vie des structures de l'UCR CGT

Le débat initié par Interliaisons sur le syndicalisme retraité (son rôle, ses objectifs, son renforcement, ses structures) entraîne des discussions dans les sections. Des incompréhensions apparaissent qui créent des blocages dangereux et donc un rejet.

Ainsi, la proposition de créer «...des syndicats de retraités par localité, rattachés aux UL existantes où seraient regroupés tous les syndiqués d'un même lieu de vie ...») est parfois comprise comme une condamnation ou une volonté de supprimer la section professionnelle.

Il serait extrêmement dangereux d'opposer la structure professionnelle à l'interprofessionnelle locale ou de site

Nous avons besoin des deux.

Nous avons impérativement besoin de préserver des points de rencontre entre actifs et retraités pour échanger, débattre, construire des solidarités et des luttes – leurs emplois, leurs salaires ... c'est ce qui crée nos produits de consommation, c'est ce qui fait vivre leurs familles, c'est aussi ce qui alimente les caisses de la Sécurité Sociale, de la protection sociale, de nos retraites par répartition.... Le lien actifs/retraités c'est ce qui permet aujourd'hui d'assurer le renouvellement de nos forces organisées par la continuité syndicale.

L'adhésion sur le territoire est aujourd'hui beaucoup trop rare. L'organisation professionnelle des retraités est nécessaire mais pas suffisante !

La baisse continue du nombre de syndiqués retraités montre que notre syndicalisme ne répond pas dans son contenu, son fonctionnement, ses structures aux besoins et préoccupations des retraités.

Je partage tout à fait l'idée que « les conséquences sociales de l'allongement de la durée de la vie » nécessitent que notre organisation soit en capacité d'intervenir sur tous les lieux de vie ».

L'argument est bon mais trop « spécifique », trop « ciblé » retraités. Là aussi, nous avons besoin du lien actifs/retraités et de la solidarité intergénérationnelle. Les questions sociétales, l'aménagement du territoire, les structures sanitaires, les hôpitaux, les transports, les services publics au niveau local, départemental, régional, national ça concerne autant les actifs que les retraités.

Notes

MARCEL ANDOUARD (SUITE)

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE DIRECTION DE VIE NOUVELLE

Notes

Nous avons donc besoin de lieux de rencontres au niveau local, départemental ...

Il nous faut poursuivre notre réflexion sur l'adaptation de nos structures, de notre fonctionnement, aux besoins des retraités.

Mais nous ne couperons pas à une plus large réflexion sur la place des retraités dans la CGT et sur la nécessité de nous rencontrer, de débattre et de mener des luttes ensemble, actifs et retraités, aussi au niveau territorial.

Cette réflexion sur nos structures et notre fonctionnement concerne évidemment l'UCR mais aussi et peut-être surtout la Confédération.

Nous avons su, nous avons pu dans une période récente créer un système de cotisation syndicale solidaire. Aujourd'hui, la cotisation du syndiqué actif comme celle du syndiqué retraité, qu'il soit organisé dans un syndicat (en section) professionnel ou multiprofessionnel, irrigue aussi bien les structures professionnelles que territoriales. Chaque syndiqué a donc une double affiliation (professionnelle et territoriale). La question qui se pose à nous aujourd'hui est : comment faire vivre concrètement cette double affiliation ? Comment faire en sorte que le retraité organisé dans une section professionnelle connaisse et soit connu par la Section Locale Multiprofessionnelle de retraités **(1)** et comment le retraité organisé dans une section ou un syndicat multiprofessionnel local connaisse et soit connu par son organisation professionnelle ?

Les outils COGETISE et COGITIELL dont s'est dotée la CGT devraient favoriser et permettre un tel fonctionnement.

Est-ce utopique ? Est-ce envisageable ? C'est aussi l'affaire de la Confédération puisque dans cette hypothèse, l'ensemble des Unions territoriales et plus particulièrement les UL seraient impactées.

(1) Lors de la création de COGETISE, une SLMR (Section Locale Multiprofessionnelle de Retraités) a été fictivement créée au niveau de chaque UL, environ 860. Aujourd'hui 50 % fonctionnent.

MICHEL DEBRUYNE (PAGES 7 À 10)

RETRAITÉ FAPT - USR CGT VAR

Contribution individuelle :

« Double appartenance, évoluer pour avancer »

Avant propos

La question de la faiblesse du syndicalisme ne traverse pas seulement et heureusement l'UCR et la CGT, pour autant elle ne nous exonère pas de réflexions et de débats collectifs. Les propos qui suivent n'ont pas d'autre ambition.

Avant de développer le sujet, deux questions semblent importantes à travailler ou retravailler et à enrichir :

- Sommes-nous dans la construction d'un syndicalisme retraité revendicatif ou associatif. La réponse n'est pas qu'une simple formule de rhétorique, elle renvoie à l'analyse de l'affrontement « capital-travail » sur les lieux de vie, la nécessité d'élargir le champ de nos interventions, d'étoffer le cahier revendicatif, de rendre le syndiqué acteur et décideur

- Le syndicalisme retraité doit s'imprégner de l'aspiration citoyenne à la démocratie participative ou démocratie directe et à la réticence populaire à intégrer des structures pyramidales. Le syndicalisme retraité a besoin de travailler à une organisation autogestionnaire horizontale qui conforte le syndiqué dans la maîtrise et la gestion concrète de la revendication (ex : l'organisation des transports au sein d'une commune ou d'un arrondissement) et à une structuration verticale pour la cohérence et la dynamique des mobilisations (ex : la retraite, le pouvoir d'achat ou la protection sociale). Une majorité de retraités consacre une partie de son temps en bénévolat associatif car il répond à un besoin : « je fais ce que j'ai envie, sans contraintes, sans hiérarchie, en lien avec mes centres d'intérêts », cet engagement doit nous faire réfléchir, non pour faire du copier / coller mais pour traduire dans le champ revendicatif les mobilisations et leur finalité, la question d'une réponse politique locale ou nationale (intervention auprès d'un maire ou d'un ministre).

La contribution sur la double appartenance (UD-USR//FEDES-UFR) est en lien avec les résolutions 4/5/6 du 49^e congrès confédéral. Le choix de la réflexion sur la structuration part de différents constats et s'inscrit dans une volonté de réaliser un bon qualitatif dans l'activité revendicative territoriale. La double appartenance n'est pas une réponse technique et comptable à un constat de blocage. Il ne s'agit pas non plus de construire une structure de plus. Elle tente d'apporter des réponses au besoin de lisibilité et d'efficacité de l'activité des retraités, avec comme corollaire syndicat de masse ou d'influence, pertinence des outils syndicaux ; en versant tous les syndiqués retraités dans le même pot commun ; il ne s'agit pas de brouiller des repères, d'opposer les structures USR-UFR mais de décroquer et de bonifier. Ajoutons, qu'encore aujourd'hui, 4 fédérations structurent la

Notes

MICHEL DEBRUYNE (PAGES 7 À 10)

RETRAITÉ FAPT - USR CGT VAR

quasi-totalité des retraités et que s'il y a évolution elle passera nécessairement par un débat interne au sein de ces fédérations.

Quelques constats : énumération

- Un renforcement du syndicalisme retraité qui marque le pas tant dans la syndicalisation que dans la continuité, l'érosion est constante et la marginalisation un risque
- Une lutte contre l'hémorragie syndicale lors du passage actif-retraité qui a quelques exceptions n'est pas partagée par les structures et donc non verrouillée.
- Un syndicalisme retraité reconnu à 50% dans la CGT
- Le nombre de syndiqués dans l'organisation ne peut plus être traité comme une question annexe, nous sommes tous comptables de l'état de santé de la CGT.
- Actuellement 3-4 fédérations structurent 85% des retraités, c'est l'arbre qui cache la forêt. Ce syndicalisme historique joue aujourd'hui son avenir et par ricochet celui du syndicalisme retraité aussi.
- Depuis 2 congrès confédéraux et de l'UCR, les analyses et les recommandations (mutualisation, croisement, mise en commun) se heurtent à notre histoire, aux réalités du syndicalisme CGT, aux difficultés de notre structuration en territoire, et au retard pris dans l'actualisation et la clarification de l'outil COGITIEL.
- Les lois de décentralisation et leurs conséquences ont déplacé le curseur revendicatif vers d'autres lieux d'affrontement, de dialogue et de pouvoir : Europe, Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération, Communauté de communes, Mairies, Préfectures ; en lien avec ces institutions des organismes de dialogue ou de régulation ont été créés : CESER CODERPA, ARS etc.
- Le syndicalisme retraité est en prise directe avec le politique
- Les lieux de vie ou bassins de vie deviennent les ferments de l'activité revendicative du syndicalisme retraité, le chapitre « conditions de travail » devient « conditions de vie ». les revendications sociales et sociétales naissent se développent et se diversifient autour des questions de la vie quotidienne : niveau du pouvoir d'achat, santé, protection, aide sociale juridique et administrative, services publics, transports, logement, voirie, nuisances, sécurité, culture, loisirs, etc. ces revendications cimentent les intérêts communs, donnent de la cohérence et du lien social.
- Nous avons beaucoup de peine à développer une activité pérenne et lisible qui soit conforte l'utilité d'être syndiqué à la retraite soit donne envie de se syndiquer
- La concurrence des associations et leur champ d'intervention beaucoup plus diversifié que celui du syndicalisme renforcent ce besoin d'utilité et donnent du sens à l'engagement (bénévolat) dans l'associatif plutôt que dans le syndical.
- Les enjeux du défi démographique qui accentuent le risque de notre marginalisation et qui renvoie en même temps à la question

Notes

MICHEL DEBRUYNE (PAGES 7 À 10)
RETRAITÉ FAPT - USR CGT VAR

Notes

de la place du retraité-syndiqué dans l'organisation

Comment lever les obstacles :

La double appartenance (UFR-USR//FEDE-UD) du syndiqué retraité peut-elle aider à corriger les difficultés et inverser la courbe descendante.

Remarque : Cette forme de questionnement traverse déjà des syndicats d'actifs. L'évolution de la gestion des entreprises (flexibilité, externalisation, concentration, cœur de métier) fait qu'aujourd'hui sur un même site industriel se retrouvent des salariés qui relèvent de différentes conventions. Le syndicat qui regroupe ces syndiqués travaille sur plusieurs champs professionnels et relève de plusieurs fédérations.

Pour les retraités le site est le territoire, les interlocuteurs sont différents et les lieux d'intervention aussi mais l'affrontement est identique.

Il semble nécessaire d'avancer dans la réflexion collective sur les outils qui permettent de répondre à ces défis. Le propos n'est pas d'opposer le fédéralisme au territoire, ajoutons que des fédérations comme les cheminots, l'ENERGIE ou la FAPT ont une culture forte sur renforcement syndicalisation et continuité, en lien avec l'histoire de la CGT et fournissent de nombreux militants dans les structures interprofessionnelles. Néanmoins le syndicalisme retraité (comme celui des actifs au demeurant) a une obligation de résultats, c'est une question de survie pour lui. La double appartenance sans rompre le lien historique professionnel permet de regrouper dans une même structure existante (USLR-USR) géographique départementale ou locale de proximité tous les syndiqués résidants sur un même secteur. Cela renforce l'échange, l'appropriation et la mise en commun. Le territoire d'une UL n'est pas forcément le plus pertinent car il se définit souvent à partir des bassins d'emplois et non des lieux de vie.

La double appartenance est une petite révolution culturelle car elle traite d'abord du quotidien des revendications transverses et pose les questions d'une syndicalisation de masse des retraités.

Pour autant elle laisse entière la question de la continuité syndicale

La double appartenance invite non pas à redéfinir une appellation (USLR) mais à travailler le contenu et la démarche de cette structure d'accueil. A une certaine époque le département du VAR comptait une cinquantaine d'USLR, approximativement une par ville moyenne.

Elle donne aussi de la lisibilité sur des syndiqués retraités résidants dans le département mais rattachés à des structures extérieures.

Le processus « COGETISE » reste inchangé dans la collecte mais la répartition et la ventilation doivent faire l'objet d'une remise à plat et de décisions de congrès.

MICHEL DEBRUYNE (PAGES 7 À 10)
RETRAITÉ FAPT - USR CGT VAR

Notes

Concernant la représentativité :

- Au sein des fédérations, les UFR gardent leurs liens et leurs droits organiques
- les congrès UL/UD la représentation territoriale permet une participation plus diversifiée
- Dans les congrès nationaux (confédéral, UCR) les mandatements sont à conduire en lien avec les syndicats et les territoires, objet de la préparation du 50^{ème} congrès.

Cette construction permet une appropriation plus importante et plus diverse des syndiqués et des structures locales à l'élaboration et aux décisions qui impliquent toute la CGT.

Concernant la continuité syndicale, le cordon organique avec les fédérations devrait s'en trouver renforcer ; les 3-4 fédérations qui travaillent cette question ne modifient pas leur démarche sauf décisions, pour toutes les autres structures un outil commun pourrait être mis à disposition en lien avec la généralisation d'une approche dans les stages de formation de niveau 1 et 2, autre avantage une aide réciproque UFR-USR vers des structures qui n'ont pas cette pratique.

Concernant l'affiliation, la double appartenance permet de dépasser le chacun pour soi, la profession et l'adresse civile peuvent être des éléments structurants de cette double appartenance.

Concernant la syndicalisation, le défi du contenu des revendications (qui en est propriétaire) nous invite à revisiter les cahiers revendicatifs, à concevoir une autre approche en lien avec les marchés, les lieux publics, ou les initiatives revendicatives ex : réunions-débats.

Le taux de la cotisation syndicale reste celui fixé par nos congrès.

Dernier élément et non des moindres. Actifs et retraités sont dans une même organisation qui est confédéralisée. Le champ revendicatif interprofessionnel et intergénérationnel est une constante de notre organisation et notre démarche, la double appartenance et son organisation permet non pas une surreprésentation des retraités mais un juste équilibre qui doit permettre de mieux travailler ensemble.

Comment amener les débats au sein de l'UCR et de ses structures, mais aussi dans la préparation du 50^{ème} congrès. La question pourrait être traitée par un comité général de l'UCR ou dans nos publications. Des réponses partielles ont été apportées ex : la création des USLR mais les limites de la lisibilité et de l'investissement nous poussent à aller plus loin.

Toutes ces questions ont besoin d'échanges mais attention le dialogue territorial et la revendication ne peuvent souffrir d'un report, qui représentera demain les retraités dans les instances de dialogue. Le syndicalisme sera-t-il l'interlocuteur incontournable ou sera-t-il marginalisé.

RENÉE DEFOURNIER - PAGE 1 -

SECTION DES RETRAITÉS CGT-FAPT 63

Je propose cette contribution en complément au compte-rendu de notre réunion du département du Puy de Dôme du 15 janvier 2013 dans lequel je m'exprimais sur les principes mis en débat et en particulier sur la formulation « double appartenance ».

Je partage à 100 % la teneur du document dans son ensemble et n'y reviendrais donc pas. Toutefois, le dernier chapitre « **Faire de l'adhésion un acte simple** » ne me semble pas, sur la forme sinon sur le fond, de nature à faciliter son appropriation par nos syndicats et sections de retraités.

- Création **d'organisations de proximité** de retraités, par localité, territoires ou lieu de vie, rattachées aux UL existantes.

Pas de problème sur ce point, c'est bien l'objectif qu'il nous faut garder en ligne de mire. Ne peut-on toutefois pas préciser que si ces « organisations de proximité » sont rattachées aux UL existantes, elles ne sont pas nécessairement situées sur la localité de l'UL mais sur le lieu où nous sommes en capacité de création et d'organisation en lien avec l'UL.

- Tous les retraités d'une localité seraient regroupés dans une seule structure, quelle que soit leur profession d'origine. Cette structure serait **en lien avec les sections de retraités des entreprises** quand elles existent...

La notion de regroupement laisse à penser que les retraités de la ou les localités vont « travailler » ensemble, se rencontrer, développer l'activité revendicative voire l'étendre aux activités culturelles et de loisirs. Qu'en est-il de l'adhésion ? Les uns à cette nouvelle structure, les autres à la section d'entreprise ?

- Cette **double appartenance –professionnelle et territoriale-** n'entraîne en rien ...

L'expression « double - appartenance » doit-elle être traduite par « appartenance syndicale » ou par « double activité », d'une part dans la section d'entreprise, d'autre part sur le lieu de vie ? On ne peut imaginer une double adhésion, donc il ne peut s'agir que d'une double activité, les nouveaux venus ayant le choix de l'adhésion à la structure de leur choix.

- Le **syndicat ainsi créé** regroupe tous les retraités syndiqués d'un lieu de vie ...

Voilà qui contredit les options du paragraphe précédent ! On va créer « **un syndicat** » avec le retraité ancien syndiqué cheminot, postier, électricien du coin, celui de la section d'entreprise locale et celui qui n'a aucun de ces choix ? De nombreux camarades s'interrogent sur cette proposition, y voyant la disparition des sections professionnelles et avec elles, de la continuité syndicale et revendicative.

Notes

RENÉE DEFURNIER - PAGE 2 -

SECTION DES RETRAITÉS CGT-FAPT 63

Il faut retravailler les termes ou du moins les préciser. Nous avons avancé sur l'idée des « collectifs locaux » regroupant les adhérents des sections d'entreprises et des sections multipro retraités. Pourquoi ne pas garder, en l'améliorant, cette forme d'organisation sachant **qu'il y a encore beaucoup à faire** d'une part pour avoir des sections de retraités dans tous les syndicats et d'autre part des sections multipro partout ?

A la retraite depuis 14 ans, mon activité dans ma section syndicale professionnelle (FAPT) s'est certes émoussée. Mais j'y reste très attachée et adhère aux revendications Mutuelle, activités sociales et culturelles du Comité d'Entreprise, avantages employeur (gratuité abonnement téléphonique FT ...) défense de l'emploi, du service public, de la protection sociale...

Par ailleurs, la CE de l'USR, dont je suis membre et qui fonctionne largement comme une super section, m'apporte en partie ce qui me manque au niveau section professionnelle (revendications locales). Sans la CE, plus de lieu où me poser !

C'est pourquoi je partage l'idée de création d'une structure d'accueil (avec les moyens financiers et humains) qui permette aux retraités du territoire de se retrouver, s'organiser, agir au plus près du lieu de vie sans remise en cause de mon appartenance à ma section professionnelle.

Ce pourrait être un « Collectif CGT Retraités de » ou « Comité local retraités CGT de » et l'USR retrouverait son véritable rôle de coordination et d'impulsion.

A moins que le réel objectif ne soit effectivement la création de syndicats locaux de retraités et d'une fédération unique, ce qui s'apparente aux « associations ou amicales de retraités » que nous connaissons. Ceci peut être concevable à terme mais demandera un long travail de renoncement à nos structures actuelles, d'adaptation aux nouvelles et de préservation de la prépondérance de l'activité revendicative CGT.

Notes